RÈGLEMENTS DE LA PLATEFORME SAFARI

La plateforme SAFARI constitue un point central pour soutenir la recherche et promouvoir le développement professionnel des personnes employées de recherches. Elle rassemble les informations sur leurs expertises, les communique à la communauté de recherche, et agit comme intermédiaire pour faciliter la gestion et l'administration du partage de ces expertises.

DÉFINITIONS ET ADMISSIBILITÉ

RESSOURCE SAFARI SOUS CONTRAT ACTIF

Dans le cadre des activités de la plateforme SAFARI, une Ressource SAFARI sous contrat actif est un membre du personnel déjà en contrat actif à la recherche qui offre ses services à la communauté et participe à la plateforme SAFARI sans modifier son volume horaire de travail (ne nécessite pas un nouveau contrat, des transferts de fonds seront appliqués).

Pour pouvoir participer à la plateforme SAFARI, une Ressource SAFARI sous contrat actif doit :

- Être membre du personnel de l'Université de Sherbrooke (UdeS) :
 - Avoir un statut de membre du personnel (APAPUS, SEESUS) actif;
- Avoir des disponibilités :
 - Obtenir une décharge partielle de la personne supérieure immédiate pour une portion des heures de son contrat d'embauche.
- Être inscrite à la plateforme SAFARI.

RESSOURCE SAFARI SOUS CONTRAT SAFARI

Dans le cadre des activités de la plateforme SAFARI, une Ressource SAFARI sous contrat SAFARI est un membre du personnel qui offre ses services à la communauté en plus d'un éventuel autre contrat en recherche à l'UdeS et participe à la plateforme. Un contrat ponctuel avec la plateforme SAFARI sera requis pour chaque Mandat.

Pour pouvoir participer à la plateforme SAFARI, une Ressource SAFARI sous contrat SAFARI doit :

- Être membre du personnel de l'UdeS :
 - Avoir un statut membre du personnel (APAPUS, SEESUS) actif ou en intercontrat;
 - Ou pouvoir être embauchée ponctuellement comme membre du personnel de l'UdeS pour la durée du Mandat;
 - Ou être stagiaire postdoctoral ou doctorant de l'UdeS payé en salaire ou en bourse.
- Avoir des disponibilités :
 - Détenir un contrat avec sa personne supérieure immédiate Ou être en intercontrat (sur la liste de disponibilité de l'Université);
 - Ou ne pas avoir d'autre contrat à l'UdeS.
- Être inscrite à la plateforme SAFARI.

RESPONSABLE

Dans le cadre des activités de la plateforme SAFARI, une personne Responsable est la personne supérieure immédiate d'une ou plusieurs Ressources SAFARI, c'est-à-dire la personne responsable administrativement de l'emploi de la Ressource. Cette personne peut être une personne distincte de la personne supérieure hiérarchique de la Ressource, c'est-à-dire la personne encadrant au jour le jour le travail de la Ressource SAFARI.

BÉNÉFICIAIRE

Dans le cadre des activités de la plateforme SAFARI, une personne Bénéficiaire est une personne recevant des services d'une Ressource de la Plateforme. Pour pouvoir participer à la Plateforme, une personne Bénéficiaire doit :

- Disposer de fonds admissibles pour le paiement des factures internes liées aux services offerts, et avoir le droit de les utiliser (UBR avec compte service technique).
- Ou pouvoir payer une facture externe émise par le service des finances de l'UdeS (payable par une UA du CIUSS ou tout compte d'une entreprise externe).

PLATEFORME

La plateforme SAFARI est un organisme de la Faculté de génie, responsable de l'encadrement des activités de partage des Ressources. La Plateforme est structurée selon la "Politique facultaire sur la création des plateformes ". La plateforme est ouverte à la participation de Ressources et de Bénéficiaires de toutes les facultés.

MANDAT

Un Mandat correspond à l'ensemble des activités et services attendus de la part de la Ressource SAFARI envers la personne Bénéficiaire, ainsi que les conditions pour la livraison de ces activités et ces services.

MANDAT

ENTENTE ÉCRITE ENCADRANT LE MANDAT

La Ressource et la personne Bénéficiaire remplissent une définition de Mandat écrite incluant un nombre d'heures de travail à réaliser qui permettra d'établir un coût total estimé à celui-ci (voir section facturation de la personne Bénéficiaire). Cette définition contient la liste des tâches et tous les détails relatifs à l'exécution du Mandat. Elle est rédigée par la Ressource et la personne Bénéficiaire et validée par la Plateforme.

La Ressource est responsable de communiquer avec la personne bénéficiaire lorsque des informations sont nécessaires à l'avancement du Mandat. De son côté, la personne bénéficiaire s'engage à fournir ces renseignements dans les meilleurs délais. Notez que la plateforme chargera un minimum de temps hebdomadaire afin de couvrir les coûts de gestion et de suivi du Mandat. Dans le cas des Mandats de 4 h/semaine ou plus, ce minimum est de 30 minutes, sinon il est de 15 minutes.

CONTRAT DE LA RESSOURCE

Deux cas se présentent suivant le statut de la Ressource SAFARI:

- Ressource sous contrat actif : dans ce cas, aucun contrat supplémentaire n'est nécessaire, seulement la définition du Mandat approuvée pour chaque Mandat.
- Ressource sous contrat SAFARI : en plus de la définition du Mandat, la Ressource SAFARI devra approuver un contrat d'embauche ponctuellement pour chaque Mandat avec la Plateforme comme supérieur immédiat. Notez que le volume horaire total du personnel pour tous ses contrats ne doit pas dépasser 35 h par semaine. Les heures en plus sont rémunérées en temps supplémentaire selon les règles de conventions collectives en vigueur.

RESPONSABILITÉ CIVILE DE LE RESSOURCE SAFARI

Lors de l'exécution d'un Mandat, il est de la responsabilité de la personne Bénéficiaire de s'assurer que les conditions de travail de la Ressource SAFARI sont sécuritaires.

ÉVALUATION PAR LE COMITÉ DE GESTION

Le comité de gestion de la Plateforme évalue chaque Mandat avant son approbation finale. Le comité valide l'adéquation Mandat/Ressource et le respect des règles de l'institution. Dans la mesure du possible, les tâches resteront en accord avec la classe de la Ressource SAFARI sous contrat actif. Pour les contrats SAFARI, la classe du contrat dépendra des tâches du Mandat.

SUIVI PAR LA PLATEFORME PENDANT L'EXÉCUTION

La Plateforme se charge de cueillir les données sur chaque Mandat ainsi que d'effectuer un suivi pour réévaluer entre autres l'adéquation du temps/budget pour le Mandat. Ce suivi se fait chaque trimestre via un rapport et un sondage de suivi ou de fin de Mandat.

Le rapport est préparé par la Ressource SAFARI et envoyé à la personne Bénéficiaire et à la Plateforme. Il contient la liste de tâches effectuées dans le trimestre écoulé ainsi que le nombre d'heures qui y ont été consacré. Le nombre total d'heures du Mandat indiqué dans ce rapport sert de base à la facturation trimestrielle.

La rétroaction comporte trois volets : avancement du Mandat, relation Ressource/Bénéficiaire et services offerts par la plateforme. Les rétroactions sont primordiales pour l'amélioration continue de la Plateforme ainsi que pour le développement professionnel des Ressources SAFARI.

CULTURE DE TEMPS PARTAGÉ

La plateforme apportera au besoin son soutien à la Ressource SAFARI pour l'aider dans sa gestion du temps partagé entre Responsables et Bénéficiaires. Une communication régulière Ressource-Responsable et Ressource-Bénéficiaire est fortement conseillée, ainsi que de fixer autant que possible les plages horaires hebdomadaire de travail pour chaque Mandat. De plus, un court rapport sur les tâches réalisées et le temps effectivement consacré au Mandat sera demandé à la Ressource SAFARI à chaque suivi par le comité de gestion ainsi qu'en fin de Mandat.

ABSENCES DE LA RESSOURCE SAFARI

Les absences de la Ressource SAFARI (vacances, congé maladie ou autre) ne seront pas facturées, mais reporteront la date de fin du Mandat ou mèneront au remplacement de la Ressource

pour la durée de l'absence s'il y a lieu. Dans le cas d'un changement de Ressource, la Plateforme proposera une alternative à la personne Bénéficiaire, dans la mesure du possible et avec un effort raisonnable.

Facturation de la personne bénéficiaire

La personne Bénéficiaire est facturée pour la réalisation d'un Mandat par la plateforme SAFARI. La facture inclut l'accès à des expertises spécialisées et variées, la validation, la réalisation et le suivi d'un Mandat de soutien à la recherche, le soutien dans le règlement des mésententes en cas de besoin ainsi que le soutien dans la formation des Ressources SAFARI (une portion du temps passé en formation). Le coût de chaque Mandat est estimé avant l'approbation finale de la définition de Mandat.

La plateforme SAFARI facture chaque trimestre la personne Bénéficiaire selon les heures indiquées dans le rapport trimestriel de la Ressource SAFARI. En interne, les factures sont payables par un UBR ayant un compte de service technique. Pour les entreprises externes, incluant le CIUSS et le CNRS, des factures sont émises par le service des finances à partir d'une préfactures SAFARI et transmises à la personne Bénéficiaire pour règlement. Pour les chercheuses et chercheurs du CIUSS, il est alors possible d'utiliser un UA pour le règlement. Aucun FIR ne sera chargé pour le CIUSS et le CNRS. Les autres entités externes devront payer des FIR.

PLATEFORME

Compensation financière pour le temps de la Ressource SAFARI passé dans la plateforme

Pour les Ressources sous contrat actif, la Plateforme s'assure de transférer à la personne Responsable le montant correspondant au salaire de la Ressource pour le temps travaillé dans la plateforme ainsi qu'une compensation couvrant au prorata les vacances et férié de la période. Les versements de cette compensation se feront chaque trimestre en même temps que la facturation.

Dans le cas d'une Ressource sous contrat SAFARI, le salaire incluant également vacances et férié est versé directement à la Ressource. Deux situations se présentent :

1- Pour les mandats de moins de quatre semaines, la DPE est réalisée à la fin du mandat.
2- Pour les mandats de plus de 4 semaines, une DPE est effectuée en cours de mandat (au plus tard après six semaines). À cette fin, la ressource doit communiquer avec l'une des personnes coordinatrices de SAFARI afin de valider les heures déjà effectuées et d'estimer celles restant à réaliser.

Rétroactions annuelles

La Plateforme et la Ressource évalueront annuellement le besoin d'une rencontre de rétroaction annuelle avec la Plateforme. De plus, la Ressource pourra demander en tout temps un bilan des Mandats qu'elle a réalisé au sein de la Plateforme.

Mésententes

La Plateforme agit comme un intermédiaire neutre en cas mésentente entre les différentes personnes actrices de la Plateforme (Ressource, Bénéficiaire, Responsable) afin de les soutenir pour la résolution de la mésentente. Au besoin, la Plateforme pourra orienter les personnes actrices vers les ressources nécessaires.

FORMATIONS

La Plateforme mettra à disposition des Ressources SAFARI un portfolio de formations professionnelles disponibles à l'Université, notamment par le CR+, le centre de formation professionnelle, sans frais pour les Ressources à raison d'un minimum de participation dans la Plateforme. Notez que les frais d'inscription aux formations seront assurés par le comité de perfectionnement et seront comptabilisés dans le quota de perfectionnement de la Ressource. À chaque début de session, les Ressources SAFARI devront indiquer leur souhait de suivre une formation la session suivante (nom de la formation et justification). Le temps de présence en formation (en « classe ») est partiellement reconnu comme du temps de travail : la Plateforme SAFARI rémunère 50 % du temps passé en classe. La Ressource devra faire une entente avec sa personne Responsable pour déterminer si l'autre moitié du temps de classe ainsi que les travaux, devoirs et périodes d'étude personnelle seront réalisés en à l'intérieur ou dehors des heures normales de travail avec sa personne Responsable.

À l'issue de ces formations, de courtes activités de synthèse et de transfert des connaissances sont organisées afin de partager les compétences acquises avec les membres de la Plateforme. Des formations externes pourront être ajoutées au portfolio après approbation par la Plateforme.

De plus, des activités de partage ou de formations interne à notre communauté de Ressources sont organisées tous les mois sous format de Midi Formation/Discussion.

TABLEAU DES MISES À JOUR DU DOCUMENT

Type de modification	**Auteur**	**Date**
Première version du document	L. Convert	23-04-2021
Révision en lien avec la nouvelle convention collective, le terme d'expert, les participations externes, le mode de suivi et les formations.	L. Convert	30-05-2024
Révision de la section des ententes écrites encadrant le Mandat, de la section sur la compensation financière des ressources sous contrat SAFARI et de la section des formations	O. Chaib, L. Convert	08-06-2026